DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.36 Délibération pour prélèvement d'une somme sur budget assainissement au profit du budget général en remboursement frais de personnel.doc

L'an deux mille douze et le 10 avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 4 avril 2012
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET, Pierre VALVERDE.
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL,
Absentes excusées : Annick MOURARET, Noélie LASCOLS
Absents : Sylviane MONNOT, Franck DENOLLY

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT
Pouvoir de Noélie LASCOLS à Didier GERIN
Secrétaire de séance : Michel CROS

Monsieur le Maire rappelle que nous avions en 2011 transféré une somme de 53 904 €uros du budget assainissement au budget général au titre de remboursement de mise à disposition de personnel communal depuis 1999.

Cette année le montant de ce remboursement s'élève à 14 280 €uros.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider cette opération de budget à budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne son accord pour que la somme de 14 280 €uros (qui correspond à 30% des salaires annuels des employés communaux concernés par la gestion de l'assainissement) soit transférée du budget assainissement au budget de fonctionnement de la commune.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD